



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DEROGATION MINEURE

**PRENEZ AVIS** que lors de la séance extraordinaire qui se tiendra le mardi le 23 mai 2023, à 16 h 30, le conseil municipal de la Ville de Saint-Sauveur prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

**Adresse : 91, chemin Lewis**

- L'objet est de régulariser l'implantation d'un bâtiment principal unifamilial détaché ayant une marge arrière de 3,04 mètres alors que le *Règlement de zonage* prescrit une marge arrière minimale de 5 mètres.

Toute personne ou organisme intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure.

### PERSONNES INTÉRESSÉES

Tous les renseignements, notamment les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes ou organismes intéressés pouvant transmettre des observations, peuvent être obtenus au Service du greffe, au 450-227-0000.

**FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 5 mai 2023.**

Le greffier,

Yan Senneville, OMA